Conseil départemental de la Somme

43 rue de la République - CS 32615

contact@somme fr



















LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUX CÔTÉS DE TOUS

Enfance & famille Personnes en situation de handicap Insertion & logement Personnes âgées



Les solidarités sont au cœur des compétences du Conseil départemental de la Somme. Protection de l'enfance, insertion et logement, autonomie des personnes âgées ou handicapées, éducation familiale... votre Département agit dans de nombreux domaines pour vous accompagner tout au long de votre vie.

Il s'appuie pour cela sur plus de 800 professionnels et de nombreux lieux d'accueil et de services qui couvrent tout le territoire : les Maisons Départementales des Solidarités et de l'Insertion (MDSI), les centres de santé sexuelle, les Maisons des adolescents, les centres autonomie et la Maison départementale des personnes handicapées.

Ce guide vous présente un panorama des aides, dispositifs et services mis en place par le Département : le suivi de la grossesse et de la santé de l'enfant jusqu'à 6 ans, les modes de garde, les trois principales allocations de solidarité (revenu de solidarité active, prestation de compensation du handicap, allocation personnalisée d'autonomie), les actions d'insertion et de retour à l'emploi, les aides au maintien à domicile des personnes âgées, l'accueil familial ou en hébergement, les aides au logement...

Vous retrouverez au fil des pages de ce guide de nombreuses informations utiles pour répondre aux préoccupations de votre quotidien.

Les services du Département sont à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos interrogations.



ENFANCE & FAMILLE

De la grossesse à la petite enfance p. 4 à 6
Prévention et protection de l'enfance p. 7
Adolescents et adultes p. 8



INSERTION & LOGEMENT

Votre insertion sociale et socio-professionnelle

p. 9 à 13



HANDICAP

Accompagner votre projet de vie p. 14 à 17



PERSONNES ÂGÉES

Bien vieillir dans la Somme

p. 18 à 21



LES LIEUX D'INFORMATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Coordonnées des territoires et MDSI p. 22 à 27



DE LA GROSSESSE À LA PETITE ENFANCE

Les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil départemental de la Somme sont à vos côtés avant et après la naissance de votre enfant.

LE SUIVI DES GROSSESSES

Tout au long de votre grossesse, vous pouvez :

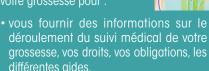
- être suivie à votre domicile ou au sein des maisons départementales par une sage femme du service de la PMI, en complément de votre médecin traitant, votre gynécologue ou votre sage-femme,
- bénéficier d'un entretien prénatal précoce avec une sage-femme dès le quatrième mois de arossesse.
- participer à des séances de préparation à la naissance individuelle ou collective, seule ou en couple,
- rencontrer la puéricultrice à votre domicile ou lors de permanences, afin de préparer l'accueil de votre enfant.

LE CARNET DE SANTÉ MATERNITÉ





Le carnet de santé maternité vous est remis par le Conseil départemental lors de la première consultation et vous accompagne tout au long de votre grossesse pour :



 améliorer le suivi de votre grossesse et la communication entre professionnels de santé qui vous suivront jusqu'à votre accouchement.

APRÈS L'ACCOUCHEMENT

Dès votre retour à la maison, vous pouvez :

 recevoir la visite d'une puéricultrice de PMI pour des conseils personnalisés et être accompagnée pour l'alimentation du nourrisson.

LA SANTÉ DE VOTRE ENFANT DE 0 À 6 ANS

Le Conseil départemental organise des consultations médicales gratuites et des permanences de puériculture dans les Maisons Départementales des Solidarités et de l'Insertion (MDSI). Elles sont importantes pour dépister tout problème de santé de votre enfant. Jusqu'à l'âge de 6 ans, votre enfant peut bénéficier de tous les services de la Protection Maternelle et Infantile. Une équipe de médecins et de puéricultrices vous apporte conseils et informations sur le suivi médical de votre enfant, son développement psychomoteur et affectif, ses besoins et son rythme de vie. Vous pourrez aussi le faire vacciner, peser ou mesurer. Il ne s'agit ici que de prévention. Si votre enfant est malade, conduisez le chez votre médecin traitant.

BILAN DE SANTÉ



À l'âge de 3-4 ans, les enfants scolarisés bénéficient d'un bilan de santé à l'école maternelle en présence des parents.

Il est fait par un médecin ou une puéricultrice de la PMI du Conseil départemental.

Il permet de dépister des troubles de la vue, de l'audition, ou encore du langage qui pourraient gêner leur scolarité et leur développement.



LE BUS PMI



Le bus PMI se déplace dans une quarantaine de communes du département pour proposer des consultations gratuites préventives pour les enfants de 0 à 6 ans ainsi que des consultations pré-natales.

Il comporte trois espaces distincts et dispose de tout l'équipement médical nécessaire aux consultations.

Plus d'infos sur les lieux de passage sur www.somme.fr/buspmi

LE CARNET DE SANTÉ



Remis à la sortie de la maternité, il est fourni par le Département. Il accompagnera votre enfant tout au long de sa vie.

Indispensable et confidentiel, il permet aux médecins de noter toutes les informations relatives à la santé de votre enfant : maladies, courbes de croissance, allergies, vaccins, examens bucco-dentaires de prévention...

VOUS RECHERCHEZ UN MODE D'ACCUEIL POUR VOTRE ENFANT

Au sein des Maisons Départementales des Solidarités et de l'Insertion (MDSI), vous pouvez obtenir des renseignements sur les différents modes d'accueil.

Accueil collectif

Il s'agit des multi-accueils, micro-crèches, jardins d'enfants, crèches collectives ou familiales.

Le Président du Conseil départemental délivre des avis et autorisations pour les créations et évolutions d'établissements d'accueil du jeune enfant et d'accueils de loisirs des enfants de moins de 6 ans. La PMI assure le suivi de ces structures d'accueil.

Accueil individuel

Dans la Somme, plus de 3563 assistant(e) s maternel(le)s accueillent des enfants chez eux (ou en maisons d'assistants maternels) de façon régulière. Ces assistant(e)s maternel(le) s bénéficient d'un agrément, délivré par le Président du Conseil départemental, qui a pour but de garantir que les candidat(e)s remplissent toutes les conditions nécessaires à l'accueil des enfants en matière de santé, de sécurité et d'épanouissement. Une formation initiale leur est ensuite dispensée par le Département.

DEVENIR ASSISTANT(E) MATERNELLE(E)

Un(e) assistant(e) maternel(le) est une personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon non permanente des enfants à son domicile ou en maisons d'assistants maternels

www.somme.fr/assistantes-maternelles + contact@somme.fr



Pour participer aux réunions d'information sur ce métier et/ou solliciter un agrément, écrivez à :

Conseil départemental de la Somme Pôle PMI/unité agrément

Site départemental Simone Veil 49 boulevard de Châteaudun - CS 32615 80026 AMIENS Cedex 1

PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ÉDUCATIVES

Le Département accompagne les familles qui rencontrent des difficultés éducatives avec leurs enfants.

Les professionnels du Conseil départemental vous proposent des conseils personnalisés. Un éducateur élabore avec vous et votre enfant un projet social et éducatif pour rétablir l'équilibre familial. Des activités de soutien à la parentalité vous permettent d'exprimer les difficultés que vous vivez au quotidien avec vos enfants.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS SOCIALES OU FINANCIÈRES

Pour vous aider à affronter les situations difficiles, les professionnels du Conseil départemental vous apportent leur soutien à travers :

- l'intervention d'une conseillère sociale et familiale qui vous guidera dans vos activités quotidiennes (budget, loisirs, cuisine, hygiène...),
- l'attribution d'aides pour une période définie destinées exclusivement aux besoins et à l'éducation de l'enfant.

SIGNALEZ UN ENFANT EN DANGER



Dans le cadre de la protection de l'enfance, le Département assure l'hébergement des enfants en danger ou en risque de danger confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

La transmission d'une information préoccupante concerne un enfant que l'on estime en danger ou en risque de danger, cela permet de repérer les situations qui peuvent se révéler très graves.

- > Votre appel sera toujours pris au sérieux et si vous le souhaitez, vous pouvez conserver l'anonymat,
- > Vous serez écouté.
- > Une réponse vous sera apportée.

Contactez l'Espace des droits de l'enfant au 03 22 97 22 97 du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le soir et le week-end, apppelez le numéro national : **119 «Allô enfance en danger»**, partenaire du Conseil départemental de la Somme. 24h/24 et 7i/7 .

Email: espace.droitsenfant@somme.fr

DEVENIR ASSISTANT(E) FAMILIAL(E)

Le Département assure sa mission de protection de l'enfance en s'appuyant sur des professionnels du social et de l'enfance, parmi lesquels les assistants familiaux qui accueillent dans leur famille un enfant confié à l'aide sociale à l'enfance et lui assurent des conditions de vie permettant son épanouissement. Les assistants familiaux sont employés par le Conseil départemental

INFOS

www.somme.fr/assistants-familiaux + contact@somme.fr Conseil départemental de la Somme

Direction Enfance et Famille Pôle départemental de Protection Maternelle et Infantile Unité Agréments

> 43 rue de la République CS 32615 80026 AMIENS Cedex 1



ADOLESCENTS ET ADULTES

LES MAISONS DES ADOS

Vous avez entre 11 et 20 ans et vous avez besoin de parler, d'être écouté, de poser des questions. Des professionnels sont à votre écoute

Santé, scolarité, sexualité, problèmes relationnels et familiaux, mal-être, les équipes de professionnels des Maisons des Adolescents de la Somme (MDA), situées à Abbeville et Amiens, évoquent avec vous les sujets qui vous préoccupent en toute confidentialité pour vous aider à trouver des réponses en gardant l'anonymat. Ces espaces sont également ouverts aux parents et aux professionnels. Vous pouvez vous rendre librement et gratuitement dans les Maisons des Adolescents, avec ou sans autorisation parentale.

CONTACTS

www.maisondesadolescents.somme.fr



www.somme.fr/sante-sexuelle

LES CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE

Lieux d'écoute, d'information et de consultation, gratuits et confidentiels, **les centres de santé sexuelle du Département** sont ouverts à tout public majeur et mineur même sans autorisation parentale.

Les professionnels conseillères conjugales et familiales, médecins, sages-femmes vous accueillent avec ou sans rendez-vous pour répondre à toutes vos interrogations en ce qui concerne la vie affective, la relation amoureuse, le choix d'une contraception, les conduites à risque, des difficultés relationnelles avec l'entourage.

Vous pouvez notamment:

- Rencontrer une conseillère conjugale et familiale et bénéficier d'une consultation médicale avec un médecin ou une sage-femme,
- Vous procurer la contraception gratuitement sans autorisation parentale si vous êtes mineure ou non assurée sociale, vous procurer la pilule d'urgence, faire un test de grossesse, un dépistage et un traitement de certaines infections sexuellement transmissibles, faire une demande d'interruption de grossesse et être accompagnée en cas de violence dans la relation de couple, être conseillée pour les vaccinations.

Des sites à consulter :

www.choisirsacontraception.fr www.ivg.gouv.fr n° 0800 0811 11



INSERTION ET LOGEMENT



LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Accéder du RSA

Financé par l'État et le Département, le RSA a pour objectif d'offrir des moyens d'existence à toute personne privée de ressources.

Vous pouvez réaliser une simulation sur le site des allocations familiales **www.caf.fr** ou celui de la Mutualité Sociale Agricole **www.msa.fr**. Vous pouvez y faire également une demande de RSA. D'autres aides peuvent être attribuées sous conditions, en complément du RSA.



Contactez la MDSI
la plus proche
de votre domicile
ou sur www.somme.fr/RSA

(voir pages 24 et 25 de ce guide)

VOTRE INSERTION SOCIALE ET SOCIO-PROFESSIONNELLE

Le Conseil départemental est au cœur de l'action sociale en protégeant les habitants de la Somme dans leur quotidien et notamment quand surgissent des difficultés.

Des aides adaptées vous sont proposées dans les domaines de l'accès aux droits, de l'insertion sociale et professionnelle, du logement...

Les Aides Financières Individuelles Déconcentrées (AFID)

Si vous êtes allocataire du RSA, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'aides pour financer votre projet de reprise d'une activité : formation (achat de matériel), emploi, mobilité (aide à l'achat de véhicule, réparation, assurance...), frais liés aux enfants (garde, cantine...), en cohérence avec l'action du Département en faveur du retour à l'emploi.

LE BUS POUR L'EMPLOI



Le bus pour l'emploi parcourt les communes la Somme pour aider les personnes éloignées de l'emploi à retrouver du travail : informations, conseils, insertion, démarches en ligne...

Les lieux de passage :

INFOS

www.somme.fr/busemploi



L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

En complément du versement de l'allocation du RSA, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé avec des solutions concrètes pour mener à bien votre parcours d'insertion. Un référent établit avec vous un contrat d'engagement réciproque permettant de déterminer vos besoins d'accompagnement.

VOS DROITS



Vous souhaitez vous informer et connaître vos droits?

Le Conseil départemental de la Somme met en œuvre toutes ses compétences et mobilise l'ensemble de ses équipes pour faciliter l'accès aux droits sociaux.

Au sein de chaque MDSI, vous bénéficiez d'informations, d'accompagnement social et médico-social.

Des interlocuteurs compétents de votre territoire vous orienteront si nécessaire et vous accompagneront dans vos démarches.

Retrouvez la MDSI la plus proche de chez vous

CARTE MDSI

www.somme.fr/mdsi

LES CONTRATS AIDÉS

Vous pouvez en bénéficier!

Le Département participe au financement des contrats aidés mis en place pour les allocataires du RSA dans les collectivités territoriales ou par les associations dans le cadre de leurs chantiers et ateliers d'insertion ou encore dans les entreprises du secteur marchand.

Jusqu'à 2 ans maximum, ils permettent de découvrir un métier, une activité et de préciser un projet professionnel par exemple dans les domaines des services à la personne, de l'éducation et de l'environnement.

SOUTIEN À L'INSERTION PAR LA FORMATION

Vous êtes salarié en contrat aidé dans une collectivité, ou dans une Structure de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et vous avez un projet d'insertion professionnelle : vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'un parcours de formation aboutissant à l'obtention d'un Titre Professionnel (TP), d'un Certificat de Compétences Professionnelles (CTP), Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins (CACES) ou d'Attestations de Compétences. Le Département cofinance les frais pédagogiques de formation, via une plateforme spécialisée de formation professionnelle.

AIDE AUX AGRICULTEURS

Vous êtes agriculteur exploitant et vous rencontrez des difficultés personnelles ou professionnelles. Vous pouvez, selon vos besoins, être accompagné sur le plan financier, technique, familial et social par le Conseil départemental et ses partenaires.



Sergeant -Cd80 © D.



Les ateliers pratiques des jardins collectifs

Il s'agit de se retrouver en groupe autour d'activités de jardinage en étant guidé par un encadrant, pour échanger et participer à des activités diverses : ateliers cuisine, créations florales, ateliers d'informations pratiques, sorties pédagogiques....

Les épiceries sociales

Tout en s'engageant à résorber ses dettes, c'est un dispositif d'aide alimentaire qui permet d'acheter des denrées à prix préférentiel, mais aussi de participer à des ateliers cuisine et ateliers de gestion budgétaire. C'est une action collective couplée à un suivi individuel.

Les aides à la mobilité

Il s'agit de faciliter vos déplacements individuels ou collectifs en fonction de vos besoins. Différents dispositifs d'appui financier individuel peuvent être mobilisés. Selon les territoires, une gide à l'accès temporaire à un cyclomoteur ou une voiture peut également être envisagée.



© C. Bazin-Cd80

FINANCER VOTRE PROJET



Vous souhaitez passer le permis, acheter une voiture, un ordinateur, payer des soins dentaires, des lunettes, faire face à un imprévu... mais vous n'avez pas accès au crédit bancaire classique. Vous pouvez bénéficier du microcrédit personnel. Ce dispositif est proposé par

PRÉVENTION CONTRE LE SURENDETTEMENT Renseignez vous auprès de votre MDSI

Le Conseil départemental de la Somme soutient les personnes en situation de surendettement. Les travailleurs sociaux du Département accompagnent les familles tout au long du processus :

- analyse de la situation,
- ✓ instruction de la déclaration de surendettement,
- ✓ aide éducative budgétaire,
- ✓ aide à la compréhension des documents envoyés par la commission de surendettement,
- ✓ accompagnement avec un plan d'actions.

le Conseil départemental en partenariat avec : Parcours Confiance de la Caisse d'Épargne

- CREA SOL.
- la Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe,
- « Personal Finance » de BNP Paribas.

Il vous permet d'emprunter de $300 \in \grave{a} \ 3000 \in$ pouvant atteindre $5000 \in$ pour le financement de projets d'amélioration d'habitat dégradé (Parcours Confiance de la Caisse d'Épargne) avec un taux d'intérêt faible, tout en étant accompagné.

Vous avez entre 18 et 25 ans et vous êtes en situation précaire.

Vous pouvez bénéficier, sous conditions, du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD).

INFOS www.somme.fr/fajd

L'AIDE EXCEPTIONNELLE

Si vous ne relevez d'aucun dispositif et ne pouvez prétendre à aucune aide, vous pouvez percevoir une aide exceptionnelle qui permet de faire face à des besoins de première nécessité en attendant le versement de rémunérations ou d'allocations.

LES AIDES AU LOGEMENT

Locataires ou propriétaires, le Fonds de Solidarité Logement (FSL) peut vous aider si vous disposez de ressources modestes et rencontrez des difficultés pour régler les dépenses et charges liées à votre logement. L'ensemble des aides qui relèvent du FSL sont attribuées sous conditions.

Aides à l'installation (locataires)

Ces aides sont prévues pour financer les dépenses liées à l'installation dans un logement ou pour permettre le règlement de dettes locatives antérieures qui constitueraient un obstacle à un relogement adapté.

Maintien dans le logement (locataires)

Cette aide vise à maintenir dans son logement une personne ou une famille qui connaît des difficultés entraînant une dette conséquente afin de la rétablir dans une situation de droit.

Énergie-eau (locataires et propriétaires)

Ces aides exceptionnelles s'adressent à des personnes qui, occupant régulièrement leur logement, se trouvent dans l'incapacité temporaire d'assumer leurs obligations relatives au paiement de fournitures d'énergie ou d'eau, ou dont l'apurement d'une telle dette conditionne l'accès à un nouveau contrat d'énergie.

AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

Propriétaires occupants aux ressources modestes, vous pouvez sous conditions bénéficier d'aides destinées à compléter le financement de travaux d'amélioration de votre logement.

Le dispositif « Habiter Mieux »

Le programme national «Habiter Mieux», soutenu par le Conseil départemental de la Somme, apporte aux propriétaires occupants modestes une aide financière pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique du logement. Il s'agit d'améliorer votre confort et de faire des économies sur les dépenses d'énergie.

Les aides individuelles à l'amélioration du logement

Le Conseil départemental intervient, en complément des aides de l'ANAH, pour les propriétaires occupants. Il s'agit notamment :

- d'une aide permettant d'adapter le logement au vieillissement afin de maintenir les personnes âgées à leur domicile ;
- d'une aide à la réhabilitation de logements dégradés ou insalubres.

Ces aides sont instruites par un opérateur agréé dans le cadre d'un dossier déposé auprès de l'Agence NAtionale de l'Habitat (ANAH).
Pour plus de détails (critères de revenu, montant des aides...), connectez-vous sur :

> www.somme.fr/nos-aides

LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Le Conseil départemental s'engage auprès des services de l'Etat dans la prévention des expulsions. Si vous n'arrivez pas à régler votre loyer, prenez contact au plus tôt avec un travailleur social qui vous accompagnera et vous conseillera au mieux pour vous aider à résorber votre dette.

LOCATAIRES, PROPRIÉTAIRES, OCCUPANTS AUX RESSOURCES MODESTES

Pour davantage d'information sur les aides au logement disponibles et sur les conditions d'éligibilité, vous pouvez prendre contact avec votre **Maison Départementale des Solidarités et de l'Insertion** ou sur **www.somme.fr/mdsi** (voir coordonnées en pages 24 et 25)



ACCOMPAGNER VOTRE PROJET DE VIE

Le Conseil départemental de la Somme est l'acteur majeur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, afin de faciliter leur intégration sociale et les aider à évoluer vers une plus grande autonomie.

Le Département propose plusieurs aides adaptées aux différentes situations.

DES LIEUX D'ACCUEIL ET D'INFORMATION POUR VOUS ACCOMPAGNER

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Demande d'allocations, orientation vers un établissement ou service médico-social, aide humaine, matériel adapté, aménagements du logement ou du véhicule, orientation scolaire

ou insertion professionnelle, la MDPH est un lieu d'information, d'orientation et constitue le guichet unique d'évaluation des droits des personnes handicapées et de leur famille.



VIVRE EN SÉCURITÉ À DOMICILE

Le **service de téléassistance** mis en place par le Conseil départemental vous permet de bénéficier 24h/24, 7j/7 d'une aide en cas d'urgence (malaise, chute, accident, agression...) et d'une écoute bienveillante et rassurante.

>> Contactez le centre autonomie de votre territoire :



www.somme.fr/centres-autonomie

VIVRE À VOTRE DOMICILE

Vous pouvez bénéficier du soutien d'un service d'accompagnement adapté

Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), constituent aujourd'hui les acteurs clés du maintien à domicile et de l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

- S'adressant à des adultes en situation de handicap, les SAVS contribuent à la réalisation de leur projet de vie par un accompagnement adapté visant ainsi leur insertion dans le milieu ordinaire.
- Le SAMSAH assure, en plus des missions dévolues aux SAVS, un accompagnement médical. Vous devez en faire la demande, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et bénéficier d'une décision d'orientation de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

Vous pouvez être accueilli en établissement pour adultes handicapés.

Foyers d'hébergement, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisés... adressez-vous auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour retirer le formulaire unique de demande. Une décision d'orientation préalable prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) est obligatoire.

Vous contribuez aux frais de séjours mensuels en fonction de vos revenus, de votre situation professionnelle, et de la structure qui vous accueille. Le financement partiel ou total par l'aide sociale départementale peut vous être acordée.



LES AIDES FINANCIÈRES

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Payée par le Département, il s'agit d'une aide personnalisée destinée à financer partiellement les besoins liés à votre perte d'autonomie : aides humaines dans votre vie quotidienne, intervenants à domicile, achat d'un fauteuil roulant, aménagement du logement ou du véhicule...

À partir des éléments médicaux figurant dans votre dossier et de l'évaluation de vos besoins de compensation, l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH vous proposera un plan personnalisé de compensation, sur la base de votre projet de vie.

Le Fonds départemental de Compensation

Il est cofinancé par le Conseil départemental de la Somme, l'État, l'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Il diminue la participation financière des familles après attribution de toutes les aides légales, dont la PCH, et déduction d'éventuelles aides extra légales obtenues.

L'Aide ménagère

Le Département peut prendre en charge les frais d'entretien du logement pour les personnes handicapées et les personnes âgées dépendantes, sous conditions de ressources.

LE PLAN PERSONNALISÉ DE COMPENSATION

Sur la base du projet de vie de la personne et de l'évaluation de ses besoins, la MDPH propose un plan personnalisé de compensation.

Réalisé par les équipes pluridisciplinaires composées de médecins, ergothérapeutes, assistantes sociales, infirmières, psychologues, éducateurs, enseignants spécialisés, il vise à aider les personnes à mieux définir leurs besoins (aide humaine ou technique, projet scolaire, emploi...) et formule des propositions.

L'Allocation aux Adultes Handicapés (A.A.H)

Elle permet de faire face aux dépenses courantes de votre vie quotidienne.

Vous pouvez prétendre à l'A.A.H si vous avez plus de 20 ans, ou plus de 16 ans si vous n'êtes plus à la charge de vos parents, et cumuler partiellement l'A.A.H avec des revenus liés à une activité professionnelle.

TRANSPORTS SCOLAIRES ADAPTÉS



Pour les élèves et étudiants handicapés bénéficiant d'un avis favorable de transport scolaire émis par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), le Conseil départemental met en place et finance un transport adapté par petit véhicule.

• L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (A.E.E.H)

C'est une prestation versée aux familles qui assument la charge d'un enfant handicapé. Destinée à aider les familles dans l'éducation et les soins à apporter à leur enfant handicapé, cette allocation peut se cumuler avec un complément destiné à compenser le surcroît de charges éducatives généré par le handicap de l'enfant.

>> L'A.A.H et l'A.E.E.H sont des aides instruites par la MDPH, décidées par la CDAPH et payées par la CAF ou la MSA



PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

Les centres autonomie du Département sont ouverts aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à leurs familles

Dans les centres autonomie, des professionnels qualifiés vous accueillent et vous apportent les renseignements personnalisés sur les aides et services disponibles. Ils vous accompagnent dans vos démarches pour vous permettre de réaliser votre projet de vie : aide à domicile, prestation de compensation du handicap (PCH), téléassistance, transports adaptés...

Ils procèdent à l'évaluation de vos besoins dans le cadre d'une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Ils vous informent et vous conseillent sur vos droits éventuels à la PCH et assurent un relais avec la MDPH.

Retrouvez le centre autonomie le plus proche de chez vous

> www.somme.fr/centres-autonomie

POUR FACILITER VOS DÉPLACEMENTS...

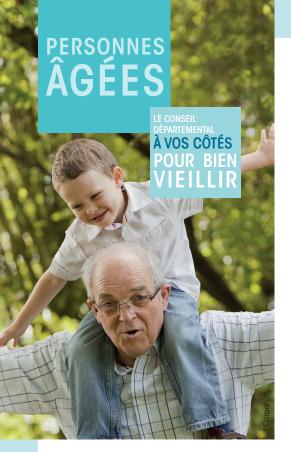
Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Carte Mobilité Inclusion remplace progressivement les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement.

Elle peut être délivrée par l'imprimerie nationale aux personnes handicapées et aux personnes âgées dépendantes, après évaluation de leur demande par une équipe médico-sociale. La demande se fait auprès de la MDPH.



https://mdph.somme.fr





BIEN VIEILLIR DANS LA SOMME

Le Conseil départemental de la Somme accompagne les personnes âgées dans leur parcours de vie quel que soit leur degré d'autonomie.

Pour bien vieillir en Somme, de nombreuses aides sont mises en place pour favoriser le maintien à domicile et améliorer la qualité et l'accueil en établissement

SOUTIEN À DOMICILE

Vous pouvez faire appel aux services d'aide et d'accompagnement à domicile pour faciliter votre vie quotidienne.

Ces services peuvent vous aider dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne (aide ménagère, repas à domicile, téléalarme...).

Afin de favoriser le maintien à domicile, le Conseil départemental contribue à professionnaliser et moderniser les services d'aide à domicile.

Pour vous aider à continuer à vivre chez vous, d'autres solutions alternatives peuvent vous être proposées le cas échéant comme l'accueil de jour ou l'hébergement temporaire.

VIVRE EN SÉCURITÉ À DOMICILE



Le service de téléassistance mis en place par le Conseil départemental vous permet de bénéficier 24h/24, 7j/7 d'une aide en cas d'urgence (malaise, chute, accident, agression...) et d'une écoute bienveillante et rassurante

>> Contactez le centre autonomie de votre territoire :



» www.somme.fr/centres-autonomie

>> Des aides existent pour financer le coût des interventions

• L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Vous avez plus de 60 ans et vous rencontrez des difficultés à accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : vous lever, vous déplacer, vous laver, vous habiller, préparer vos repas..., vous pouvez bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour vous aider à rester à votre domicile.

L'APA sert à payer, pour tout ou partie, l'intervention d'une aide à votre domicile, des frais d'accueil de jour ou d'hébergement temporaire.

Si vous ne pouvez pas bénéficier de l'APA, vous pouvez solliciter l'aide du Conseil départemental, selon vos ressources, pour l'intervention d'une auxiliaire de vie à votre domicile.

l'Aide aux travaux d'adaptation du logement pour le Maintien À Domicile des personnes âgées (AMAD)

Une aide du Conseil départemental de la Somme peut être accordée pour la réalisation de travaux nécessaires au maintien à domicile des personnes âgées. Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, propriétaires et en perte d'autonomie, et permet d'adapter le logement et ses accès aux besoins spécifiques de la personne. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment. Les aides du Département vont de 10 à 15% du montant des travaux (travaux strictement liés au besoin d'autonomie et d'accessibilité), selon le niveau de revenu des propriétaires occupants, pour un montant maximum de 10000 € de travaux subventionnables.

INFOS www.somme.fr/nos-aides

Pour les personnes accueillant des personnes âgées à domicile, l'aide apportée sera de 15% du montant des travaux (plafonnés à 10 000 € également), sans condition de revenus.

Direction de la cohésion sociale et du logement Tél.: 03 22 71 83 87

L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT

Quand l'autonomie diminue, vous pouvez être amené à quitter votre domicile pour un autre lieu, davantage adapté à vos besoins.

Les établissements pour personnes âgées autonomes :

· Les résidences autonomie

Il s'agit d'un mode d'hébergement non médicalisé accueillant des personnes âgées majoritairement autonomes. Ces structures sont composées d'appartements privatifs et d'espaces communs partagés par les résidents (salle d'animation, salle de restaurant...). Elles mettent également à la disposition des résidents des prestations obligatoires (restauration, blanchisserie...) et des prestations facultatives (sorties extérieures).



19

Les établissements pour personnes âgées dépendantes :

• Les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Autrefois dénommé « maison de retraite », un EHPAD est une structure médicalisée accueillant des personnes âgées de plus de 60 ans qui ne peuvent plus rester à leur domicile.

Au sein d'un EHPAD, plusieurs types d'hébergement peuvent être proposés :

· L'hébergement permanent

Il s'adresse à des personnes qui ne peuvent plus vivre chez elles, ne se sentent plus en sécurité à domicile ou qui ressentent le besoin d'être entourées au quotidien.

· L'hébergement temporaire

Il s'agit d'un accueil limité dans le temps qui s'adresse aux personnes âgées dont le maintien à domicile est momentanément difficile (travaux dans le logement, absence momentanée de l'aidant, essai avant une entrée éventuelle en hébergement permanent). L'hébergement temporaire est limité à 90 jours par an.

> L'accueil de jour

Il s'agit d'un accueil en journée sans hébergement. Cet accueil a pour objectif de préserver, maintenir, voire restaurer l'autonomie des personnes et de permettre une poursuite de leur vie à domicile dans les meilleures conditions possibles, tant pour eux que pour leurs aidants.

> L'hébergement spécifique Alzheimer

Il est destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés nécessitant un accompagnement plus spécifique et adapté. Il s'agit de petites unités.

> Les USLD (Unités de Soins de Longue Durée)

Les USLD dépendent d'un centre hospitalier. Elles sont destinées à des personnes fortement dépendantes, dont l'état de santé nécessite une surveillance et des soins médicaux constants.

INFOS

www.somme.fr/etablissements-pa

INFOS

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



LE SAVIEZ-VOUS



L'Allocation Personnalisée d'Autonomie peut permettre à une personne âgée de financer en partie son séjour dans un établissement (tarif dépendance).

L'aide sociale à l'hébergement, versée par le Département, peut aider à payer l'hébergement. © Phovoir

L'ACCUEIL FAMILIAL

Le dispositif de l'Accueil Familial de personnes âgées et de personnes handicapées adultes est une offre d'hébergement souple permettant de répondre à des prises en charge durables ou d'accueil temporaire, à temps complet ou à temps partiel. Les accueillants familiaux sont agréés par le Conseil départemental.

Vivre dans un cadre familial, disposer d'un logement compatible avec son âge ou son handicap, bénéficier d'une présence aidante et stimulante et d'un accompagnement personnalisé, telles sont les aspirations de certaines personnes âgées ou handicapées qui ne peuvent plus rester à leur domicile.





LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS

Ce dispositif, présidé par le Département, finance des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ; ces actions mises en œuvre par différents partenaires (communes, associations) sur les territoires contribuent à leur soutien à domicile.

>> Contactez votre Centre autonomie

www.somme.fr/centres-autonomie

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR ACCUEILLANT FAMILIAL POUR LES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES ?

Contactez les services du Département :

Conseil départemental de la Somme

Pôle vie à domicile - Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées Site départemental Simone Veil

49 boulevard de Châteaudun - 80026 AMIENS Cedex 1

03 22 97 24 31



www.somme.fr/devenir-accueillant-familial

21

Des lieux d'information ouverts à tous et gratuits













Les Maisons Départementales des Solidarités et d'Insertion

Accueil, écoute, conseil, aide, orientation...

- consultations médicales, PMI
- soutien social
- prévention et protection de l'enfance et de la famille

Des professionnels à votre service :

- > assistants sociaux
- > éducateurs
- > secrétaires médico-sociales
- > médecins
- > puéricultrices
- > psychologues

www.somme.fr/mdsi

Les Maisons des adolescents

Accueil, écoute, information, orientation, accompagnement éducatif, social, sanitaire et juridique...

- espace accompagnant les adolescents (de 11 à 20 ans) et/ou parents,
- avec ou sans rendez-vous,
- respect de l'anonymat

Des professionnels à votre service :

- > éducateurs spécialisés
- > psychologues
- > pédopsychiatres
- > pédiatres et infirmiers
- > conseillères conjugales et familiales

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

Accueil des personnes handicapées (physique, mental, psychique et sensoriel) domiciliées dans le département, de la petite enfance à l'âge adulte.

- vous accompagne et vous informe sur les droits et prestations,
- favorise l'accès à la formation, à l'emploi, à l'orientation vers les établissements et services spécialisés,
- facilite vos démarches et celles de votre famille,
- étudie et évalue les différentes demandes d'allocations, de prestations et d'orientation.

Des professionnels à votre service :

- > médecins
- > psychologues
- > ergothérapeutes
- > travailleurs médico-sociaux
- > référents en insertion professionnelle
- > conciliateurs
- > enseignants spécialisés

Les Centres de santé sexuelle

Accueil de tout public mineur et majeur, gratuitement de manière confidentielle et sans autorisation parentale.

- les professionnels vous informent et vous accompagnent pour toutes les questions concernant la vie affective et sexuelle.
- accompagnent en conseil conjugal et familial pour les difficultés de couple ou des difficultés relationnelles avec l'entourage (harcèlement scolaire, violences intrafamiliales)
- conseils et accompagnement, pour toutes les questions liées à la sexualité et la contraception, la prévention des infections sexuellement transmissibles et les vaccinations, la prévention des grossesses non désirées, la prévention et le dépistage des cancers de la femme.
- délivrent des contraceptifs et des tests de grossesse,
- respectent l'anonymat

Des professionnels à votre service :

- > conseillères conjugales et familiales
- > médecins
- > sages-femmes

Les Centres autonomie

Accueil de proximité et lieu de ressource pour les personnes âgées, en perte d'autonomie, ou personnes en situation de handicap et leurs familles...

- informent, orientent et accompagnent les personnes en perte d'autonomie sur le maintien à domicile,
- proposent des solutions d'accueil,
- évaluent les demandes de PCH en lien avec la MDPH et les demandes d'APA et procèdent à la mise en paiement de ces prestations

Des professionnels à votre service :

- > responsables territoriaux autonomie,
- > équipes médico-sociales APA, PCH : infirmiers, travailleurs sociaux



> PICARDIE MARITIME

>> SIÈGE DU TERRITOIRE 2 rive droite de la Somme 80100 ABBEVILLE

03 22 97 21 20 territoire.picardiemaritime@ somme.fr

MDSI Abbeville centre

17 rue Charlet 80100 ABBEVILLE 03 60 03 41 60

MDSI Rue

Rue de Canteraine 80120 RUE

03 60 03 41 20

MDSI Friville-Escarbotin

1 bis rue Frédéric Chopin 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN 03 60 03 42 00

MDSI Abbeville Les Provinces

107 rue Jean Moulin 80100 ABBEVILLE 03 60 03 41 40

> CINQ VALLÉES

>> SIÈGE DU TERRITOIRE Allée de la Haute Borne ZAC des Hauts du Val de Nièvre - CS 34444 80420 FLIXECOURT

03 60 03 43 50 territoire.5vallees@somme.fr

MDSI Poix-de-Picardie

1 rue Ferdinand Beaumont 80290 POIX-DE-PICARDIE 03 60 03 43 40

MDSI Flixecourt Rue de la Catiche 80420 FLIXECOURT

03 60 03 43 70

MDSI Doullens

18 rue de Routequeue 80600 DOULLENS 03 60 03 43 60

> AMIENS

>> SIÈGE DU TERRITOIRE

10 rue des Louvels 80000 AMIENS 03 22 97 24 67 territoire.amiens@somme.fr

MDSI Etouvie

3 allée de la Côte d'Azur 80000 AMIENS 03 60 03 44 10

MDSI Atrium

Avenue de la Paix 80080 AMIENS **03 60 03 91 80**

MDSI Saint Roch

86 rue Saint Roch 80000 AMIENS 03 60 03 44 30

MDSI Marie Curie

45 rue Moïse DELOUARD **03 60 03 46 00**

MDSI Jean Moulin

96 rue Jean Moulin 80000 AMIENS 03 60 03 48 60

MDSI Longueau

49 rue Anatole France 80330 LONGUEAU 03 60 03 48 50

MDSI Prince Noir

4 Résidence du Prince Noir Rue de Cagny 80090 AMIENS 03 60 03 48 20

> HAUTS DE SOMME

>> SIÈGE DU TERRITOIRE

Hauts de Somme 1 rue du Bois Le Comte 80300 ALBERT

03 60 03 47 10 territoire.hautsdesomme@ somme.fr

MDSI Albert

1 rue du Bois Le Comte 80300 ALBERT

03 60 03 47 10

MDSI Péronne

20 place du Jeu de Paume 80201 PÉRONNE 03 60 03 47 60

MDSI Corbie

6 rue du Quai 80800 CORBIE **03 60 03 49 10**

> SOMME SANTERRE

>> SIÈGE DU TERRITOIRE

Chemin du Tour de Ville 80500 MONTDIDIER

MDSI Montdidier

Chemin du Tour de Ville 80500 Montdidier 03 60 03 45 37 territoire.sommesanterre@ somme.fr

MDSI Moreuil

13 rue Maurice Garin 80110 MOREUIL 03 60 03 45 30

MDSI Roye

24 rue Pasteur 80700 ROYE **03 60 03 45 50**

MDSI Chaulnes

7 rue du Temple 80320 CHAULNES **03 60 03 47 70**

MDSI Eppeville

21 bis rue du Maréchal Leclerc 80400 EPPEVILLE

03 60 03 47 40



Les Centres de santé sexuelle

Abbeville

Centre Hospitalier

43 rue de l'Isle 80100 ABBEVII I F

03 22 25 52 86

Ailly-sur-Noye

Pôle social

Rue Alfort Weiler 80250 Ailly-sur-Noye

03 60 03 45 30

Albert

MDSI

1 rue du bois le comte 80300 ALBERT

03 60 03 47 10

Amiens

Centre d'orthogénie

CHU Amiens-Picardie

1 rond-point du Professeur Christian Cabrol 80054 AMIENS cedex 1

03 22 08 74 05

Campus UPJV

Rue du Campus

03 22 82 72 33

Espace Santé Maurice Ravel

1 bis rue Maurice Ravel

03 60 03 91 20

MDSI Étouvie

3 allée de la Côte d'Azur

03 60 03 44 10

Maison des adolescents

20 boulevard de Belfort

03 22 71 84 00

Corbie

MDSI

6 rue du Quai 80800 CORBIE

03 60 03 49 10

Doullens

Centre Hospitalier 6 rue de Routequeue 80600 DOULLENS

03 22 32 33 91

Friville-Escarbotin

MDSI

1 bis rue Frédéric Chopin 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN

03 30 03 42 00

Ham

Centre Social Est Somme

12 rue Louis Braille 80400 HAM

03 22 37 00 22

Montdidier

MDSI

Chemin du Tour de Ville 80500 MONTDIDIER

03 60 03 45 20

Moreuil

MDSI

13 rue Maurice Garin 80110 MOREUIL

03 60 03 45 30

Péronne

Centre Hospitalier

Place du Jeu de Paume 80200 PÉRONNE

03 22 83 61 13

Roye

MDSI

24 rue Pasteur

80700 ROYE

03 60 03 45 50

Rue

MDSI

Rue de Canteraine 80120 RUE

03 60 06 41 20

Les Centres autonomie

Cinq Vallées

Allée de la Haute Borne ZAC les Hauts du Val de Nièvre 80420 ELIXECOURT

03 22 97 23 74

Hauts de Somme

1 rue du Bois Le Comte 80300 ALBERT

03 22 97 23 33

Somme Santerre

Chemin du Tour de Ville BP 121 80500 MONTDIDIER

03 60 03 46 37

Picardie Maritime

2 rive droite de la Somme 80100 ABBEVILLE

03 22 97 21 26

Amiens

Site départemental Simone Veil 49 boulevard de Châteaudun 80026 AMIENS Cedex 1

03 22 97 23 18

Les Maisons des adolescents



MDA Amiens

20 boulevard de Belfort 80000 AMIENS **03 60 03 90 90**

mda-amiens@somme.fr

MDA Abbeville

9 avenue du Général Leclerc 80100 ABBEVILLE **03 60 03 90 50 mda-abbeville@somme.fr**

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDPH

Site départemental Simone Veil 49 boulevard de Châteaudun 80026 AMIENS Cedex 1

03 22 97 24 10

ou **0810 119 720** prix d'un appel local depuis un poste fixe

mdph@somme.fr

L'Espace des droits de l'enfant

Pôle départemental de prévention

Espace des droits de l'Enfant Site départemental Simone Veil 49 boulevard de Châteaudun 80026 AMIENS Cedex 1

03 22 97 22 97 espace.droitsenfant@somme.fr

LES PERSONNES QUALIFIÉES

Vous êtes pris en charge par un établissement ou service social ou médico-social, des personnes qualifiées sont à votre service pour faire valoir vos droits.

Elles exercent à titre gratuit, en toute indépendance et neutralité.



www.somme.fr/personnes-qualifiees

maisondesadolescents.somme.fr